

## TAKE-OFF THURSDAYS CONTEST RULES (15.06.2026 – 28.08.2026)

---

### ARTICLE 1

Brussels Airport Company SA, dont le siège social est situé à BluePoint Brussels, Boulevard Auguste Reyers 80, 1030 Bruxelles, numéro d'entreprise 0890.082.292 (RPM Bruxelles) et dont le siège d'exploitation est situé à l'Aéroport de Bruxelles National 1M, Compass Building, 1930 Zaventem ('BAC'), organise un concours sans obligation d'achat qui se déroule entre le 15/06/2026 et le 28/08/2026.

### ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à l'ensemble du personnel de Brussels Airport, y compris aux employés des plus de 300 entreprises opérant au sein de l'écosystème de Brussels Airport.

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles à une participation à ce concours : les membres de la famille au premier degré des personnes visées à l'alinéa ci-dessus, de même que les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes visées à l'alinéa ci-dessus.

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement de concours.

### ARTICLE 3

Pour participer valablement au concours, Les participants doivent s'inscrire à la newsletter de Brussels Airport en cliquant sur le lien suivant : [Brussels Airport News - sign-up page - FR](#).

Toutes les inscriptions incomplètes seront exclues du concours.

### ARTICLE 4

Un maximum de deux gagnants sera désigné par journée d'action « Glace ».

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi l'ensemble des abonnés existants et des nouveaux abonnés. Le tirage au sort aura lieu à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre. Au total, quatre gagnants seront récompensés.

Les gagnants recevront une confirmation personnelle par e-mail.

En l'absence de réponse à cette notification dans un délai de 5 jours calendaires, BAC se réserve le droit de retirer le prix et de désigner une autre personne comme gagnant.

### ARTICLE 5

Chaque gagnant recevra un bon numérique d'une valeur de 200 € destiné à l'organisation d'un petit-déjeuner d'équipe, valable dans un restaurant Autogrill situé dans le hall des départs.

Les prix ne sont ni transférables ni échangeables, n'ont aucune valeur monétaire et doivent être utilisés en une seule fois.

### ARTICLE 6

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au concours. Une même personne ne peut pas participer avec des adresses e-mail différentes. En outre, un seul prix peut être attribué par personne, par adresse (e-mail) et par adresse IP. Une même personne ne peut remporter le premier prix de l'un des concours en ligne organisés par BAC qu'une seule fois par année civile.

### ARTICLE 7

BAC peut exclure à tout moment une personne de sa participation aux (futurs) concours, en cas de violation de l'une des conditions de participation ou en cas (d'une présomption) d'abus, de fraude ou d'une participation de mauvaise foi à un concours. BAC peut également le faire si le gagnant désigné ne répond pas à la notification, comme stipulé à l'article 4.

### ARTICLE 8

BAC se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. BAC ne peut être tenu responsable si, suite à des circonstances indépendantes de sa volonté, le concours venait à être interrompu, reporté ou annulé.

### ARTICLE 9

BAC se réserve le droit de communiquer à propos du concours, y compris à des fins promotionnelles.

### ARTICLE 10

BAC n'est pas responsable des dommages, blessures corporelles ou accidents pouvant survenir à la suite du gain d'un prix et/ou de la participation à un concours.

BAC n'est pas responsable des erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ou encore d'autres erreurs ou problèmes techniques (Internet, messagerie électronique, etc.).

### ARTICLE 11

Le participant consent expressément au traitement des données à caractère personnel suivantes par BAC : pour assurer le déroulement de ce concours : email, prénom, nom, société et langue.

Si le participant a donné expressément son accord en cochant la case prévue à cet effet, BAC peut transmettre à ce participant des informations portant sur des promotions, des offres et des concours, entre autres par voie de ses bulletins d'informations et/ou BAC peut publier de ceux remportant un prix, leur photo, leur nom et/ou leur domicile sur les réseaux sociaux, le site web et d'autres canaux numériques ou analogues de BAC.

BAC traite les données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur en la matière. En communiquant des données à caractère personnel, le participant accepte expressément que BAC collecte et traite des données à caractère personnel, conformément à sa politique de confidentialité, laquelle peut être consultée sur le site web :

<https://www.brusselsairport.be/fr/privacy-policy>.

Le participant peut toujours avoir accès à ses données à caractère personnel, les faire modifier ou supprimer ou encore s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [privacy@brusselsairport.be](mailto:privacy@brusselsairport.be).

### ARTICLE 12

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune contestation ne sera admise en ce qui concerne la formulation des questions ou les réponses aux questions.

### ARTICLE 13

Ce règlement est régi par le droit belge. Tout litige relatif au présent règlement qui ne peut être résolu à l'amiable entre les parties relève de la compétence exclusive des cours et tribunaux néerlandophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.